



## CONSEIL DES COMMISSAIRES

**Salle Laure-Gaudreault, 5<sup>e</sup> étage, centre administratif**

**Séance ordinaire du 23 octobre 2019, 19 heures**

**– 4<sup>e</sup> séance –**

**PRÉSENTS :** Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire,  
Notre-Dame-de-Grâce – Westmount (11)  
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville – Ahuntsic-Ouest (01)  
MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est –  
Saint-Michel (02)  
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –  
Parc-Extension (03)  
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie –  
Rosemont-Ouest (04)  
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)  
Pierre Mc Nicoll, commissaire, Mercier (06)  
Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)  
M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau – Mile End (08)  
Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)  
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)  
M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)  
Mmes Imane Allam, commissaire représentante du comité de  
parents (primaire)  
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du Comité de  
parents  
Linda Cazale, commissaire représentant du Comité de  
parents (secondaire)  
Anne St-Pierre, commissaire cooptée

**ABSENTE :** Mme Julie Desharnais, commissaire cooptée

**Sont aussi  
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire

- Sont invités :**
- M. Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
  - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
  - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
  - Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
  - MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 6
  - René Morales, directeur du Service du secrétariat général
  - Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
  - MM. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
  - Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
  - Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
  - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
  - M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
  - Mmes Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général
  - France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
  - M. Brian Monet, technicien au Service des technologies de l'information

\*\*\*\*\*

Une pause a lieu de 21 heures à 21 h 15.

\*\*\*\*\*

### **Mot de la présidente**

La présidente Catherine Harel Bourdon ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Une minute de silence est demandée en lien avec le drame survenu dans une famille du quartier Tétreaultville.

\*\*\*\*\*

### **Hommage aux élèves et au personnel du Centre William-Hingston**

Un hommage est rendu à Mme Fulvie Loiseau, enseignante en francisation, ainsi qu'aux élèves, aux membres de l'équipe pédagogique et aux membres de la direction du Centre William Hingston qui ont contribué au succès du documentaire *La langue est donc une histoire d'amour*. Mme Harel Bourdon souligne que le documentaire

a été sélectionné pour la programmation officielle du Festival de cinéma de la ville de Québec avant d'inviter le Conseil à visionner la bande-annonce. Elle conclut en félicitant tous les participants pour leur excellent travail.

M. Samee Sahim, élève en francisation du Centre William-Hingston prend la parole et remercie le Conseil des commissaires pour l'invitation. Il remercie ensuite le personnel enseignant du Centre et l'équipe du documentaire pour la réalisation du documentaire *La langue est donc une histoire d'amour*.

#### Hommage au personnel de direction de l'école Marc-Favreau et du Mackay Centre School/Philip E. Layton

Un hommage est rendu aux écoles Marc-Favreau et Mackay Centre School pour leur collaboration exceptionnelle. La présidente, Mme Harel Bourdon, souligne cette coopération qui, depuis 2017, ne cesse de s'approfondir notamment par des activités communes de chant, de Zumba et par le partage de la cour d'école. Elle ajoute que cette relation positive et enrichissante entre une école francophone et anglophone, de deux commissions scolaires différentes, se doit être honorée. Mme Harel Bourdon félicite et remercie M. Éric Dion, directeur de l'école Marc-Favreau, M. Jonathan Brodeur, directeur adjoint de l'école Marc-Favreau et M. Greg Watson, directeur adjoint de la Mackay Centre School pour leur travail et leur dévouement au service de leurs élèves.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- |             |   |
|-------------|---|
| DG-01-410-A | Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation (octobre 2019)  |
| DG-05-191   | Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – complément d'information au rapport DG-05-184 concernant une demande de financement pour l'école de l'Étincelle – plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50513, présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) |
| A-33-1443   | Service des ressources matérielles – école FACE – stratégie de délocalisation de l'école en vue d'effectuer la réhabilitation de l'immeuble sis au 3449, rue University, à Montréal, bâtiment 095   |

- A-34-3282 Service du secrétariat général – projet de mémoire concernant le Projet de loi 40 – Loi modifiant principalement la *Loi sur l’instruction publique* relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires
- A-34-3285 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur jeunes – recommandations du comité de révision
- ajouter au point « Réception des pouvoirs exercés par le directeur général... – article 11 du Règlement R2011-1 » les articles suivants :
- a) DG-02-490 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Saint-Arsène – année 2019-2020
- b) A-34-3281 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur jeunes – recommandations du comité de révision

L’ordre du jour est donc modifié et adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2019
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2019
- 4- Nouvelles institutionnelles :
  - a) Présentation sur les résultats scolaires de la formation générale des jeunes
- 5- Période réservée au public
- 6- Période réservée aux audiences :
  - a) AUD-586 Académie de la non-violence
- 7- Avis de proposition des commissaires
- 8- DG-01-410-A Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation (octobre 2019)
- 9- DG-05-185 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle – école primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne – PQI 2019-2029 – poursuite des démarches et demande de modification réglementaire (municipale) sur un lot

- 10- DG-05-189-A Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – capacité d'accueil – plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50511, présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- 11- DG-05-190 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier Cominar – phase 3 des travaux d'aménagement – 5100 rue Sherbrooke Est
- 12- DG-05-191 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – complément d'information au rapport DG-05-184 concernant une demande de financement pour l'école de l'Étincelle – plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50513, présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- 13- A-10-187 Service de l'organisation scolaire – rapport modifiant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 (version pour consultation)
- 14- A-10-188-A Service de l'organisation scolaire – recommandations concernant la révision de l'offre de service au secondaire
- 15- A-31-3940-A Service des ressources financières – états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019
- 16- A-33-1431 Service des ressources matérielles – école Académie de Roberval – mise en œuvre d'un projet de réhabilitation, de démolition partielle et de reconstruction (projet : 113 029 710)
- 17- A-33-1435-A Service des ressources matérielles – plan québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande de financement pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631) et les travaux majeurs de réfection (sous-mesure 50633)
- 18- A-33-1439 Service des ressources matérielles – projets à soumettre dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2019-2020
- 19- A-33-1441 Service des ressources matérielles – amendement au protocole d'entente du parc-école Marie-de-l'Incarnation

- 20- A-33-1443 Service des ressources matérielles – école FACE – stratégie de délocalisation de l'école en vue d'effectuer la réhabilitation de l'immeuble sis au 3449, rue University, à Montréal, bâtiment 095
- 21- A-34-3282 Service du secrétariat général – projet de mémoire concernant le Projet de loi 40 – Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires
- 22- A-34-3284 Service du secrétariat général – avis d'expropriation par la Société de transport de Montréal – lot 5 943 447 – parcelle de terrain sise au 5455, rue Saint- Denis
- 23- A-34-3285 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur jeunes – recommandations du comité de révision
- 24- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :
  - a) DG-02-490 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Arsène – année 2019-2020
  - b) A-34-3281 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur jeunes – recommandations du comité de révision
- 25- Information :
  - a) INF-834 Rapport annuel de la protectrice de l'élève 2018-2019
  - b) A-31-3926 Service des ressources financières – analyse des règles et des paramètres budgétaires 2019-2020
- 26- Propositions des commissaires
- 27- Période réservée aux commissaires
- 28- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2019,

étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019.

3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019.

4. Nouvelles institutionnelles

a) Présentation sur les résultats scolaires de la formation générale des jeunes

M. Jean Ouimet ouvre la présentation en mentionnant que la situation concernant la diplomation est en amélioration à la CSDM et que les nouveaux outils d'analyse en statistiques avancées permettent de mieux comprendre la réalité et les défis de la commission scolaire. Ensuite, Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques, Line Germain, conseillère pédagogique et Mathieu Laurin-Gordon analyste en données statistiques viennent présenter un état de situation des résultats scolaires en formation générale des jeunes (FGJ). Lors de leur présentation, ils abordent la diversité des parcours des élèves, les orientations du PEVR concernant les résultats scolaires, l'évolution du taux de réussite, l'évolution du taux de diplomation ainsi que des observations concernant la mobilité des élèves à la CSDM. Cette présentation est suivie d'une période d'échanges avec les commissaires concernant les résultats scolaires en FGJ. Mme Harel Bourdon remercie les intervenants pour leur présentation.

5. Période réservée au public

a) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons vient présenter au Conseil des commissaires une lettre écrite à Mme Céline Dion pour obtenir son soutien dans le cadre du projet de développement de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault.

Mme Catherine Harel Bourdon résume les dernières étapes qui ont été franchies dans le dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault, notamment une rencontre avec la sous-ministre de la Culture, Mme Dominique Malack. Elle ajoute qu'un nouveau responsable du projet, M. Simon Gamache a été embauché par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour travailler en collaboration avec la Fondation de l'école Joseph-François-Perrault, I Musici et le Service des ressources matérielles, dans le but d'obtenir un financement conjoint du gouvernement du Québec, de la ville de Montréal et d'investissements privés. Elle mentionne également que le travail se poursuit aussi avec M. Éric Sirois, le nouveau directeur de l'école et le chef d'orchestre sur la question de la promotion du projet au sein de la communauté ainsi qu'avec I Musici sur l'acceptabilité de ce dernier dans la communauté. Mme Harel Bourdon conclut en remerciant M. Fitzsimmons pour son implication.

6. Période réservée aux audiences

a) AUD-586 Académie de la non-violence

M. Olivier Béranek, conseiller technique de l'académie de la non-violence vient présenter le travail d'éducation à la non-violence réalisé par l'organisme auprès des jeunes. Il expose d'abord l'historique des activités de l'organisme réalisées dans le milieu scolaire montréalais depuis 20 ans. Il aborde également les objectifs du programme tels que la réussite scolaire, le retour au calme et la prévention de l'intimidation. Finalement, il présente le programme des ambassadeurs de la non-violence et présente des photos prises lors des différents rassemblements tenus par l'organisme au fil des ans. Une période d'échanges avec les commissaires suit la présentation de M. Béranek.

7. Avis de propositions des commissaires

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition en lien avec un mémoire sur le développement social dans l'Arrondissement Ville-Marie.

La commissaire Marie-José Mastro Monaco déposera une proposition sur un redécoupage de territoire dans Westmount.

La commissaire Catherine Harel Bourdon déposera une proposition sur un mémoire à la commission Laurent concernant les services sociaux, les centres jeunesse et le partenariat avec les écoles.



8. Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation (octobre 2019)

Document déposé : Rapport DG-01-410-A en date du 22 octobre 2019  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les éléments qui viennent modifier les budgets des établissements de la Formation générale des jeunes (FGJ);

CONSIDÉRANT la nécessité de répartir la totalité des mesures dédiées sur les écoles de la FGJ au prorata des écoles éligibles qui n'ont pas reçu la totalité de leur allocation;

CONSIDÉRANT que les établissements doivent financer des effectifs en conformité avec les axes d'intervention de la mesure « école inspirante »;

CONSIDÉRANT que le financement des effectifs des écoles qui ont des projets non identifiés aux axes d'intervention de la mesure école inspirante est non récurrent;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation par le Comité de répartition des ressources;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la proposition du Comité de répartition des ressources;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources financières aux transferts budgétaires nécessaires.

9. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – école primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne – PQI 2019-2029 – poursuite des démarches et demande de modification réglementaire (municipale) sur un lot

Document déposé : Rapport DG-05-185 en date du 30 septembre 2019  
de Mmes Marie Paré et Claude Laurin concernant le sujet  
en référence

CONSIDÉRANT qu'il y aura une augmentation considérable de la population scolaire dans le secteur Griffintown dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) manque de propriétés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la CSDM a déposé une demande de financement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du PQI 2019-2029 afin de desservir le secteur Griffintown du quartier scolaire 17 Saint-Henri, Petite-Bourgogne;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été accordée par le MEES dans le cadre du PQI 2019-2029 au montant de 2 169 596 \$ dans le but de démarrer le projet et d'accélérer les démarches associées à la réalisation d'une école primaire dans le quartier Griffintown;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires (résolution 10 de la séance du 29 août 2018) a mandaté le Bureau des approvisionnements afin de lancer un avis d'appel d'intérêt pour identifier des sites potentiels permettant d'implanter une nouvelle école primaire dans le Secteur Griffintown;

CONSIDÉRANT qu'en réponse à l'appel d'avis d'intérêt, deux propositions de sites ont été déposées dans les délais à la CSDM, alors qu'une troisième proposition a été reçue hors délais;

CONSIDÉRANT que les deux premières propositions de sites (sur deux lots distincts) ont été déclarées conformes et admissibles, tandis que la 3<sup>e</sup> proposition n'a pas été retenue puisque jugée non-conforme;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires (résolution 6 de la séance extraordinaire du 27 février 2019) recommande la poursuite du processus;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement Sud-Ouest de la Ville de Montréal recommande à la CSDM d'entreprendre un processus de modification réglementaire sur un site à la fois;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le présent rapport concernant le démarrage du projet et l'accélération des démarches associées à la réalisation d'une école primaire dans le secteur Griffintown (quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne);
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles afin qu'il dépose une demande de modification réglementaire à l'arrondissement du Sud-Ouest en collaboration avec le premier proposant ayant soumis un projet sur un lot;
- 3° de POURSUIVRE les démarches afin de produire un dossier à soumettre au MEES sur l'un ou l'autre des deux sites retenus au terme de l'appel d'intérêt 27-585S;
- 4° de MANDATER le Bureau des approvisionnements en collaboration avec le Service des ressources matérielles pour le lancement des appels d'offres de services professionnels dans le cadre de la réalisation d'une école primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne;
- 5° de RECOURIR aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin d'obtenir le soutien requis quant aux transactions immobilières à venir ainsi qu'à l'établissement des droits de propriété, et d'AUTORISER le Service des ressources matérielles, le cas échéant, à conclure une telle entente de prestation de services avec la SQI quant à la réalisation d'une école primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne.

10. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – capacité d'accueil – plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50511, présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Document déposé : Rapport DG-05-189-A en date du 21 octobre 2019 de Mmes Marie Paré, Claude Laurin et Joëlle Naud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) entend optimiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier pour répondre aux besoins des élèves, notamment celui de proximité;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite établir un plan d'aménagement et de gestion de son territoire scolaire en concertation avec les milieux, les quartiers, les arrondissements et la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la population scolaire sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'appel de projets du PQI 2020-2030 à transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'ici le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les autorisations du MEES reçues depuis 2011, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI);

CONSIDÉRANT les propositions soumises dans le rapport déposé;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le présent rapport portant sur la demande d'ajout d'espace des projets du tableau de l'annexe 1, qui sera soumis en octobre 2019 au MEES dont les autorisations sont espérées au printemps 2020 et de POURSUIVRE la démarche d'information auprès du MEES sur les enjeux associés aux grands projets de redéveloppements résidentiels;
- 2° de MANDATER la direction générale à faire le dépôt de la demande de financement au PQI 2020-2030 (lot 10) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les projets d'ajout d'espace précisés au présent rapport dans le cadre de la mesure 50511;
- 3° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire en collaboration avec le Service des ressources matérielles à poursuivre les démarches auprès de la Ville de Montréal afin de planifier une réponse adéquate aux besoins scolaires qui seront générés à moyen et à long terme par le redéveloppement de vastes secteurs à des fins résidentielles.

Les commissaires Imane Allam, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau souhaitent signifier leur dissidence.

11. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier *Cominar* – phase 3 des travaux d'aménagement – 5100 rue Sherbrooke Est

Document déposé : Rapport DG-05-190 en date du 17 octobre 2019  
de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 11 de la séance ordinaire du 23 janvier, ajournée et poursuivie le 29 janvier 2019, en vertu de laquelle le Conseil des commissaires autorisait la signature de la convention d'usufruit et des conventions accessoire et tripartite convenues avec *Cominar* visant la délocalisation des fonctions administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au 5100, rue Sherbrooke Est, à Montréal, laquelle a été signée par les parties le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention d'usufruit, le Fonds de placement immobilier *Cominar* doit effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé;

CONSIDÉRANT qu'une entente portant sur les conditions générales encadrant le processus de mise en concurrence et la réalisation des travaux d'aménagement que *Cominar* doit exécuter pour le compte de la CSDM est survenue entre les parties, laquelle est jointe à l'Annexe 1 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que l'entente en annexe 1 au présent rapport a été entérinée par le directeur général de la CSDM en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement seront réalisés en quatre (4) phases distinctes selon les échéanciers prévus par les parties;

CONSIDÉRANT que *Cominar* a invité cinq (5) entrepreneurs généraux à soumissionner pour la troisième phase de réalisation des travaux et que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que les cinq (5) soumissions ont des coûts comparables, ce qui suppose un juste prix des travaux;

CONSIDÉRANT que le montant de la plus basse soumission est 2,6 % plus bas que la moyenne de toutes les soumissions et 19,8 % plus basse que l'estimation des professionnels de *Cominar*;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe globale du coût du projet prévue dans l'étude d'opportunité et le dossier d'affaire préliminaire qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est respectée;

CONSIDÉRANT les autres informations et les recommandations contenues dans le présent rapport;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Fonds de placement immobilier *Cominar* à effectuer la phase 3 des travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la Convention d'usufruit pour le coût de réalisation de la portée des travaux des plans et devis actuels qui est indiqué au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle à signer le formulaire d'autorisation d'effectuer les travaux d'aménagement joint en annexe 2;
- 3° d'AUTORISER la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, pour la troisième phase des travaux, à procéder à toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

Les commissaires Imane Allam et Violaine Cousineau souhaitent signifier leur dissidence.

12.

Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – complément d'information au rapport DG-05-184 concernant une demande de financement pour l'école de l'Étincelle – plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50513, présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Document déposé : Rapport DG-05-191 en date du 18 octobre 2019  
de M. Patrice Bonneau et de Mme Claude Laurin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a pour but, dans un premier temps, de construire un dossier nécessaire à la validation du projet par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ces analyses prendront la forme d'une étude d'avant-projet et d'un programme fonctionnel et technique qui permettront aussi d'élaborer une planification rigoureuse du projet;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette étude, il est attendu que des options sur divers sites dans le parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) soient évaluées avant de statuer sur la plus opportune;

CONSIDÉRANT des enjeux spécifiques associées à l'offre de service EHDA;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le présent rapport concernant la poursuite du projet de l'école de l'Étincelle en incluant dans les études de faisabilité les enjeux identifiés au présent rapport;

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire, le Service à l'élève, la direction d'unité et la direction de l'école à considérer plusieurs sites dans le parc immobilier de la CSDM dans l'étude de faisabilité sans se limiter au seul site situé au 2570, rue Nicolet.

Les commissaires Imane Allam et Violaine Cousineau souhaitent signifier leur dissidence.

13. Service de l'organisation scolaire – rapport modifiant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 (version pour consultation)

Document déposé : Rapport A-10-187 (version corrigée) en date du 23 octobre 2019 de MM. Louis Bastien Lapierre, Jean-Christophe C. Pettersen et David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la croissance de la population sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation des écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour les élèves de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des travaux de réhabilitation majeure et de maintien d'actifs sont prévus sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des délocalisations sont planifiées dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que des immeubles doivent être utilisés à des fins transitoires;

CONSIDÉRANT les nombreux projets immobiliers sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des consultations ont été ou devraient être effectuées, notamment auprès des conseils d'établissement concernés, du comité de parents et des arrondissements;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PTRDI 2020-2023, version en consultation;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements impliqués, le comité de parents, le comité de quartier et les arrondissements sur les potentielles délocalisations pour les établissements suivants :
- a. École Jean-François-Perrault, annexe
  - b. École Saint-Gabriel-Lalemant, annexe

- c. École Barthélemy-Vimont
- d. Centre William-Hingston
- e. École Des Monarques, pour l'édifice Marie-Rollet
- f. École Rose-des-Vents
- g. École Édouard-Montpetit
- h. École Maisonneuve
- i. École De l'Étincelle
- j. École FACE
- k. École Saint-Jean-de-Matha

2° de MODIFIER, si nécessaire, l'acte d'établissement des écoles dont une modification est attendue pour 2020-2021, et ce, à la suite des consultations.

14. Service de l'organisation scolaire – recommandations concernant la révision de l'offre de service au secondaire

Document déposé : Rapport A-10-188-A en date du 23 octobre 2019  
de M. Jean-Christophe C. Pettersen, et de Mmes Joëlle Naud  
et Fanny Fortin-Delmar concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la répartition géographique actuelle des points de service accueil et EHDAA ne correspond pas suffisamment, en fonction de la proximité, aux besoins des élèves qui doivent les fréquenter;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves sont obligés de fréquenter des points de service à l'extérieur de leur zone de résidence;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de répartir les points de service en fonction de leur proximité aux besoins des élèves en favorisant l'inclusion et la mixité;

CONSIDÉRANT qu'un déficit significatif de places-élèves à la capacité d'accueil est prévu dans la zone Centre;

CONSIDÉRANT qu'une réserve significative de place-élèves à la capacité d'accueil est prévue dans la zone Sud-Est;

CONSIDÉRANT que la division actuelle des quatre grandes zones pourrait suggérer aux élèves de se déplacer plus loin pour être desservis;

CONSIDÉRANT les propositions présentées au présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire en collaboration avec le responsable de la révision de l'offre de services au secondaire d'analyser plus en profondeur la répartition des écoles à l'intérieur des zones et la distribution des points de service dans les écoles secondaires;
- 2° de DÉGAGER des orientations possibles et des recommandations à faire aux directions d'école secondaire afin développer une offre de services pour leurs élèves qui s'inscrit en cohérence avec les grands principes convenus pour procéder à la révision de l'offre de services des écoles secondaires;
- 3° d'INTÉGRER ces orientations dans le plan de mise en œuvre de la deuxième phase de l'offre de services au secondaire.

Le commissaire Kenneth George propose, en amendement, d'ajouter au 3<sup>e</sup> élément de proposition l'énoncé qui suit :

« à présenter au Conseil des commissaires ultérieurement. »

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire en collaboration avec le responsable de la révision de l'offre de services au secondaire d'analyser plus en profondeur la répartition des écoles à l'intérieur des zones et la distribution des points de service dans les écoles secondaires;
- 2° de DÉGAGER des orientations possibles et des recommandations à faire aux directions d'école secondaire afin développer une offre de services pour leurs élèves qui s'inscrit en cohérence avec les grands principes convenus pour procéder à la révision de l'offre de services des écoles secondaires;
- 3° d'INTÉGRER ces orientations dans le plan de mise en œuvre de la deuxième phase de l'offre de services au secondaire à présenter au Conseil des commissaires ultérieurement.

15. Service des ressources financières – états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019

Document déposé : Rapport A-31-3940-A en date du 15 octobre 2019  
de MM. Massimo Muoio, Krime Azouaou et Michel Plante  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que « le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe



au Conseil des commissaires, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport »;

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019 et de l'analyse de la direction lors de la réunion du comité de vérification tenue le 27 septembre dernier;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme *Deloitte*, daté du 27 septembre 2019, portant sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications fournies dans l'analyse des états financiers par la direction présentée dans le présent document;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° de PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers de la Commission scolaire de Montréal, pour l'exercice clos le 30 juin 2019, qui sont accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant.

Les commissaires Imane Allam et Violaine Cousineau souhaitent signifier leur dissidence.

16. Service des ressources matérielles – Académie de Roberval – mise en œuvre d'un projet de réhabilitation, de démolition partielle et de reconstruction (projet : 113 029 710)

Document déposé : Rapport A-33-1431 (version corrigée) en date du 11 octobre 2019 de Mme France Boisvert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'immeuble abritant l'Académie de Roberval, situé dans le quartier Villeray–Saint-Michel–Parc extension, a été fermé en raison d'enjeux liés à la qualité de l'air et à sa vétusté, mais aussi d'une opportunité de relocalisation temporaire pour permettre la réalisation de travaux majeurs en vue de redonner aux élèves concernés leur école;

CONSIDÉRANT que, provisoirement, l'école Georges-Vanier abrite les élèves et le personnel enseignant de l'école de l'Académie de Roberval;

CONSIDÉRANT les enjeux en cause relativement à la santé et à la sécurité des élèves et du personnel, au cheminement scolaire et à la particularité de cette école de destination, à la capacité d'accueil et à la priorisation des investissements dans le parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'afin de définir l'orientation appropriée quant à l'avenir de l'Académie de Roberval, un bilan de santé complet, des investigations approfondies et des expertises ont été effectuées par des professionnels externes sur l'immeuble ainsi que la réalisation d'un dossier d'opportunités et des discussions avec des parties prenantes;

CONSIDÉRANT que, dans l'analyse des options, des projets de réhabilitation majeure, de démolition totale ou partielle/reconstruction – avec ou sans ajout d'espace – ont été considérés;

CONSIDÉRANT le refus catégorique de l'arrondissement quant aux options 3 et 4 pour l'obtention des permis et des difficultés que cela occasionnerait, notamment au regard de l'échéancier, si la CSDM allait vers l'une ou l'autre de ces options;

CONSIDÉRANT que, bien que l'option de réhabilitation complète de l'immeuble (option 1) répondrait mieux à l'acceptabilité sociale du projet, elle implique toutefois la conservation de l'aile C dont la démolition est recommandée par tous les professionnels en raison des transformations structurales substantielles qui sont requises, en plus de présenter un état de vétusté avancé et des problèmes de non-conformité des issues – les coûts et l'échéancier ne présentent aucun écart substantiel qui pourrait justifier de retenir cette option;

CONSIDÉRANT la volonté de reconduire le programme de l'Académie de Roberval dans un bâtiment déterminé et qu'un comité de vigie s'est formé à ce sujet;

CONSIDÉRANT que, en vue de l'élaboration des plans et devis de projets de grande envergure touchant l'immeuble de l'Académie de Roberval, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a déjà consenti, pour l'année 2017-2022, des allocations dans le cadre de la mesure 50626;

CONSIDÉRANT les annonces récentes d'investissements supplémentaires du gouvernement du Québec dans la remise en état des bâtiments scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la disposition des immeubles des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que l'option 2 présente la meilleure note avantage/coût, qu'elle permet de répondre aux besoins des élèves, de favoriser la réussite scolaire, de rencontrer les exigences du programme du MEES, de se conformer à la réglementation municipale et de proposer le meilleur échéancier;

Il est PROPOSÉ :

1° de RECOMMANDER l'option 2 lors du dépôt au MEES :

- Option 2 : Pour l'immeuble de l'Académie de Roberval, situé au 1370 rue de Castelnau Est à Montréal, soit une réhabilitation complète des ailes A et B, d'une démolition de l'aile C, puis d'une reconstruction du reste du bâtiment;

- 2° de MANDATER la Direction générale, le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles pour obtenir du MEES un engagement quant à l'étendue des travaux et pour convenir avec lui du montage financier approprié;
- 3° d'AUTORISER, pour ce projet de réhabilitation-démolition partielle et reconstruction, la poursuite des mandats de services professionnels avec les mêmes équipes multidisciplinaires initialement sélectionnées – dans le cadre d'appels d'offres publics – pour des projets de réhabilitation majeure;
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour entreprendre, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du MEES et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition – totale ou partielle, selon le cas – de l'immeuble du 1370, rue de Castelnau Est (immeuble no 113);
- 5° de S'ASSURER qu'une rencontre soit tenue avec le comité de vigie de l'école afin d'informer les membres des quatre options de réhabilitation analysées.

Le commissaire Kenneth George propose, en amendement, d'ajouter les deux considérants suivants :

« CONSIDÉRANT l'accord avec l'option 2 exprimé par le comité de vigie lors de la rencontre de consultation du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la demande du comité de vigie de laisser cours à la réflexion actuellement menée à l'école; »

Il propose également d'ajouter en deuxième élément de proposition, l'énoncé suivant :

« 2° de PRÉVOIR une adaptation éventuelle en fonction des perspectives pédagogiques développées à l'école et dans le cadre de l'offre de service au secondaire; »

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que l'immeuble abritant l'Académie de Roberval, situé dans le quartier Villeray–Saint-Michel–Parc extension, a été fermé en raison d'enjeux liés à la qualité de l'air et à sa vétusté, mais aussi d'une opportunité de relocalisation temporaire pour permettre la réalisation de travaux majeurs en vue de redonner aux élèves concernés leur école;

CONSIDÉRANT que, provisoirement, l'école Georges-Vanier abrite les élèves et le personnel enseignant de l'école de l'Académie de Roberval;

CONSIDÉRANT les enjeux en cause relativement à la santé et à la sécurité des élèves et du personnel, au cheminement scolaire et à la particularité de cette école de destination, à la capacité d'accueil et à la priorisation des investissements dans le parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'afin de définir l'orientation appropriée quant à l'avenir de l'Académie de Roberval, un bilan de santé complet, des investigations approfondies et des expertises ont été effectuées par des professionnels externes sur l'immeuble ainsi que la réalisation d'un dossier d'opportunités et des discussions avec des parties prenantes;

CONSIDÉRANT que, dans l'analyse des options, des projets de réhabilitation majeure, de démolition totale ou partielle/reconstruction – avec ou sans ajout d'espace – ont été considérés;

CONSIDÉRANT le refus catégorique de l'arrondissement quant aux options 3 et 4 pour l'obtention des permis et des difficultés que cela occasionnerait, notamment au regard de l'échéancier, si la CSDM allait vers l'une ou l'autre de ces options;

CONSIDÉRANT que, bien que l'option de réhabilitation complète de l'immeuble (option 1) répondrait mieux à l'acceptabilité sociale du projet, elle implique toutefois la conservation de l'aile C dont la démolition est recommandée par tous les professionnels en raison des transformations structurales substantielles qui sont requises, en plus de présenter un état de vétusté avancé et des problèmes de non-conformité des issues – les coûts et l'échéancier ne présentent aucun écart substantiel qui pourrait justifier de retenir cette option;

CONSIDÉRANT la volonté de reconduire le programme de l'Académie de Roberval dans un bâtiment déterminé et qu'un comité de vigie s'est formé à ce sujet;

CONSIDÉRANT que, en vue de l'élaboration des plans et devis de projets de grande envergure touchant l'immeuble de l'école de l'Académie de Roberval, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a déjà consenti, pour l'année 2017-2022, des allocations dans le cadre de la mesure 50626;

CONSIDÉRANT les annonces récentes d'investissements supplémentaires du gouvernement du Québec dans la remise en état des bâtiments scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la disposition des immeubles des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que l'option 2 présente la meilleure note avantage/coût, qu'elle permet de répondre aux besoins des élèves, de favoriser la réussite scolaire, de rencontrer les exigences du programme du MEES, de se conformer à la réglementation municipale et de proposer le meilleur échéancier;

CONSIDÉRANT l'accord avec l'option 2 exprimé par le comité de vigie lors de la rencontre de consultation du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la demande du comité de vigie de laisser cours à la réflexion actuellement menée à l'école;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER l'option 2 lors du dépôt au MEES :
  - Option 2 : Pour l'immeuble de l'Académie de Roberval, situé au 1370 rue de Castelnau Est à Montréal, soit une réhabilitation complète des ailes A et B, d'une démolition de l'aile C, puis d'une reconstruction du reste du bâtiment;
- 2° de PRÉVOIR une adaptation éventuelle en fonction des perspectives pédagogiques développées à l'école et dans le cadre de l'offre de service au secondaire;
- 3° de MANDATER la Direction générale, le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles pour obtenir du MEES un engagement quant à l'étendue des travaux et pour convenir avec lui du montage financier approprié;
- 4° d'AUTORISER, pour ce projet de réhabilitation-démolition partielle et reconstruction, la poursuite des mandats de services professionnels avec les mêmes équipes multidisciplinaires initialement sélectionnées – dans le cadre d'appels d'offres publics – pour des projets de réhabilitation majeure;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour entreprendre, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du MEES et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition – totale ou partielle, selon le cas – de l'immeuble du 1370, rue de Castelnau Est (immeuble no 113);
- 6° de S'ASSURER qu'une rencontre soit tenue avec le comité de vigie de l'école afin d'informer les membres des quatre options de réhabilitation analysées.

17. Service des ressources matérielles – plan québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande de financement pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631) et les travaux majeurs de réfection (sous-mesure 50633)

Document déposé : Rapport A-33-1435-A en date du 11 octobre 2019 de Mme Marie-Joëlle Landry, M. Sylvain Lessard, M. Zineddine Boubertakh et Mme France Boisvert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'état de vétusté démontré dans les études relatives aux immeubles :

- Bâtiment (087) sis au 6055, avenue Darlington, à Montréal, école Félix-Leclerc QS 17A;
- Bâtiment (110) sis au 3075, rue Lebrun, à Montréal, QS 9;
- Partie du bâtiment (113) sis au 1370, rue Castelnau Est, à Montréal, Site de l'école Roberval QS 5;
- Partie du bâtiment (318) sis au 2651, boulevard Crémazie Est, à Montréal, CREP QS 3A;

CONSIDÉRANT que la demande d'ajout d'espace déposée au PQI 2018-2028 pour le bâtiment no 87 (6055, Darlington) n'a pas été retenue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et que le projet prévoit maintenant le maintien de la capacité d'accueil globale du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT que la CSDM s'est vu attribuer par le MEES, dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'Espace pour la formation générale (lot 5), le mandat de remettre en service l'immeuble no 110 (3075, rue Lebrun);

CONSIDÉRANT les résultats du bilan de santé relatif à l'immeuble no 113 (1370, de Castelnau Est) et que trois des quatre options proposées comportent la nécessité de démolir pour reconstruire;

CONSIDÉRANT que le gymnase du bâtiment no 318 (2651, Crémazie Est) est condamné depuis octobre 2017 pour mauvaise qualité d'air;

CONSIDÉRANT les options ayant fait l'objet d'analyses en vue de recommander la meilleure solution respectivement pour chaque immeuble concerné au présent rapport;

CONSIDÉRANT les aspects financiers présentés au tableau en annexe 2 du présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la disposition des immeubles des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le présent rapport portant sur le dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le remplacement partiel ou complet (sous-mesure 50631) et les travaux majeurs de réfection (sous-mesure 50633) des quatre (4) bâtiments spécifiés au présent rapport;

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles de déposer les demandes de financement au *Plan québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030* (lot 10) auprès du MEES;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour entreprendre, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du MEES et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition – totale ou partielle, selon le cas – des immeubles suivants :
- Bâtiment (087) sis au 6055, avenue Darlington, à Montréal, école Félix-Leclerc QS 17A;
  - Bâtiment (110) sis au 3075, rue Lebrun, à Montréal, QS 9;
  - Partie du bâtiment (113) sis au 1370, rue Castelnau Est, à Montréal, Site de l'école Roberval QS 5;
  - Partie du bâtiment (318) sis au 2651, boulevard Crémazie Est, à Montréal, CREP QS 3A.

18. Service des ressources matérielles – projets à soumettre dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2019-2020

Document déposé : Rapport A-33-1439 en date du 9 octobre 2019  
de M. Éric Fleury concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la mesure Embellissement des cours d'école (50530) permet aux commissions scolaires d'obtenir un soutien financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la réalisation de projets ayant pour but de stimuler la pratique de l'activité physique chez les jeunes dans un environnement plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de soutenir ses établissements dans la mise en œuvre de projets de revitalisation des cours d'école;

CONSIDÉRANT les modalités de la mesure 50530, notamment en ce qui concerne l'approbation des projets et le financement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'un établissement souhaitant soumettre un projet de revitalisation de sa cour d'école doit être assuré que ce projet sera réalisé selon le montage financier convenu;

CONSIDÉRANT les projets d'embellissement envisagés cette année et les montages financiers proposés, qui supposent l'imputation d'une partie des dépenses au budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50530 - Embellissement des cours d'école 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au MEES, en juin 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la mise en œuvre de chaque projet d'embellissement exposé dans le présent rapport, sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du MEES et du respect du montage financier proposé;
- 2° d'APPROUVER les montages financiers proposés dans le présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, à la prochaine révision budgétaire, la dépense dont fait état le présent rapport.

19. Service des ressources matérielles – amendement au protocole d'entente du parc-école Marie-de-l'Incarnation

Document déposé : Rapport A-33-1441 en date du 17 octobre 2019  
de M. Marc-André Legault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la cour de l'école Marie-de-l'Incarnation qui a pour objectif, entre autres, d'embellir la cour;

CONSIDÉRANT que la cour de l'école Marie-de-l'Incarnation est le seul espace faisant office de parc dans le quartier;

CONSIDÉRANT que la Ville financera une partie des travaux d'embellissement et une partie de son entretien;

CONSIDÉRANT qu'une entente initiale est intervenue entre les parties le 20 juin 2006 concernant l'aménagement et l'entretien de la cour d'école Marie-de-l'Incarnation;

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de l'entente initiale, est responsable de l'entretien du parc-école puisque ce parc est disponible aux citoyens et groupes communautaires en dehors des heures de cours et de la période scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) revitalisera le parc-école afin d'offrir aux citoyens du quartier une cour d'école stimulante pour leur enfant;

CONSIDÉRANT que la Ville sera responsable d'entretenir le nouveau mobilier et les nouveaux aménagements mis en place par la CSDM;



Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER l'amendement à la convention relative à l'implantation d'un parc-école à l'école Marie-de-l'Incarnation;
- 2° d'AUTORISER les représentants désignés de la CSDM à signer l'entente conformément aux dispositions habituelles prévues à l'entente de la CSDM et selon les renseignements fournis au présent rapport.

20. Service des ressources matérielles – école FACE – stratégie de délocalisation de l'école en vue d'effectuer la réhabilitation de l'immeuble sis au 3449, rue University, à Montréal, bâtiment 095

Document déposé : Rapport A-33-1443 en date du 17 octobre 2019 de Mmes Claude Laurin et Julie Bédard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'école FACE de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), située au 3449, rue University, à Montréal, est un immeuble vétuste qui requiert une importante remise en état à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT que le 25 janvier dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) accordait à la CSDM une aide financière de 11 M\$ pour entreprendre le dossier d'affaires en lien avec la réhabilitation du bâtiment de l'école FACE dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028;

CONSIDÉRANT la résolution 41 du Conseil des Commissaires du 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la vétusté générale induit une forte pression sur la poursuite des activités scolaires dans le bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'en vue de la réalisation des travaux, la seule option envisagée est une délocalisation complète de l'école, préférablement à même le parc immobilier de la commission scolaire, dans des écoles transitoires selon la disponibilité des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI) agit comme gestionnaire de projet dans le dossier, en vertu de la Directive sur les projets majeurs d'infrastructure publique;

CONSIDÉRANT que selon la SQI, il n'y a aucune obligation pour la CSDM d'effectuer un avis d'appel d'intérêts pour identifier un ou des site(s) potentiel(s) afin de permettre la relocalisation des élèves et ainsi, accélérer la réhabilitation majeure du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la CSDM dispose de propositions de délocalisation à même son parc immobilier et qu'il est tout à fait justifié du point de vue de la SQI et du MEES de les prioriser le plus tôt possible dans le processus;

CONSIDÉRANT que la CSDM privilégie le bâtiment A pour la délocalisation du primaire;

CONSIDÉRANT que les bâtiments B, C et D, ciblés comme étant des lieux potentiels pour accueillir les élèves du secondaire, sont à l'étude;

CONSIDÉRANT que le budget octroyé pour l'élaboration du dossier d'affaires permet de défrayer le coût des honoraires des professionnels que la CSDM pourrait devoir mandater pour poursuivre les études des bâtiments ciblés pour la délocalisation;

CONSIDÉRANT que les bâtiments ciblés pour le primaire et le secondaire et les scénarios de délocalisation ont été présentés à la table d'échange politico-administrative du 16 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la direction générale, en collaboration avec les directions d'unité concernées, le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, informeront le comité de vigie de l'école FACE, lors d'une séance d'information planifiée le 22 octobre prochain, de la solution privilégiée pour le primaire (bâtiment A) et de la démarche en cours concernant l'étude des bâtiments ciblés pour le secondaire (bâtiments B, C et D); et que les directions d'école des milieux hôtes ciblés pour accueillir la clientèle de l'école FACE seront également informés du processus en cours;

CONSIDÉRANT que les commentaires recueillis lors de la séance d'information du comité de vigie de l'école FACE seront colligés dans un complément d'information au présent rapport et déposé à la séance du Conseil des commissaires du 23 octobre;

Il est PROPOSÉ :

1° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, de soumettre à la SQI et au MEES dans le cadre de l'élaboration du dossier d'affaires :

- L'option privilégiée par la CSDM pour la délocalisation du primaire, soit le bâtiment A, aux fins d'évaluation;
- La demande de financement de réhabilitation majeure pour le bâtiment A;

2° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, de poursuivre les analyses des bâtiments B, C et D pour valider plus précisément les hypothèses et en faire rapport ultérieurement en vue d'un éventuel dépôt à la SQI et au MEES.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose, en amendement, d'ajouter les trois considérants suivants :

« CONSIDÉRANT la liste de bâtiments externes au parc immobilier de la CSDM qui a été transmise par le comité de vigie au Service des ressources matérielles dans

le but d'accueillir l'école FACE de façon transitoire, et ce, pour la durée des travaux de réhabilitation du bâtiment situé rue University;

CONSIDÉRANT l'ouverture du comité de délocalisation de la CSDM (le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire) faite le 22 octobre 2019 au comité de vigie à poursuivre l'évaluation des bâtiments externes proposés et l'analyse des scénarios 4 et 5 les impliquant;

CONSIDÉRANT que le comité de vigie a pour mandat de réfléchir à la mise en place de moyens de mitigation visant à procéder à la délocalisation dans le souci de nuire le moins possible au projet particulier de l'école FACE; »

Elle propose également d'ajouter en deuxième élément de proposition, l'énoncé suivant :

« 3° de POURSUIVRE l'évaluation des bâtiments externes à la CSDM proposés par le comité de vigie et de considérer également les scénarios 4 et 5 dans le dossier d'affaires afin de procéder à la délocalisation dans le souci de nuire le moins possible au projet particulier de l'école FACE. »

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition principale.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Kenneth George, Pierre Mc Nicoll, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Chantal Jorg, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

La proposition est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que l'école FACE de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), située au 3449, rue University, à Montréal, est un immeuble vétuste qui requiert une importante remise en état à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT que le 25 janvier dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) accordait à la CSDM une aide financière de 11 M\$ pour entreprendre le dossier d'affaires en lien avec la réhabilitation du bâtiment de l'école FACE dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028;

CONSIDÉRANT la résolution 41 du Conseil des Commissaires du 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la vétusté générale induit une forte pression sur la poursuite des activités scolaires dans le bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'en vue de la réalisation des travaux, la seule option envisagée est une délocalisation complète de l'école, préférablement à même le parc immobilier de la commission scolaire, dans des écoles transitoires selon la disponibilité des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI) agit comme gestionnaire de projet dans le dossier, en vertu de la Directive sur les projets majeurs d'infrastructure publique;

CONSIDÉRANT que selon la SQI, il n'y a aucune obligation pour la CSDM d'effectuer un avis d'appel d'intérêts pour identifier un ou des site(s) potentiel(s) afin de permettre la relocalisation des élèves et ainsi, accélérer la réhabilitation majeure du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la CSDM dispose de propositions de délocalisation à même son parc immobilier et qu'il est tout à fait justifié du point de vue de la SQI et du MEES de les prioriser le plus tôt possible dans le processus;

CONSIDÉRANT que la CSDM privilégie le bâtiment A pour la délocalisation du primaire;

CONSIDÉRANT que les bâtiments B, C et D, ciblés comme étant des lieux potentiels pour accueillir les élèves du secondaire, sont à l'étude;

CONSIDÉRANT que le budget octroyé pour l'élaboration du dossier d'affaires permet de défrayer le coût des honoraires des professionnels que la CSDM pourrait devoir mandater pour poursuivre les études des bâtiments ciblés pour la délocalisation;

CONSIDÉRANT que les bâtiments ciblés pour le primaire et le secondaire et les scénarios de délocalisation ont été présentés à la table d'échange politico-administrative du 16 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la direction générale, en collaboration avec les directions d'unité concernées, le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, informeront le comité de vigie de l'école FACE, lors d'une séance d'information planifiée le 22 octobre prochain, de la solution privilégiée pour le primaire (bâtiment A) et de la démarche en cours concernant l'étude des bâtiments ciblés pour le secondaire (bâtiments B, C et D); et que les directions d'école des milieux hôtes ciblés pour accueillir la clientèle de l'école FACE seront également informés du processus en cours;

CONSIDÉRANT que les commentaires recueillis lors de la séance d'information du comité de vigie de l'école FACE seront colligés dans un complément d'information au présent rapport et déposé à la séance du Conseil des commissaires du 23 octobre;

CONSIDÉRANT la liste de bâtiments externes au parc immobilier de la CSDM qui a été transmise par le comité de vigie au Service des ressources matérielles dans le but d'accueillir l'école FACE de façon transitoire, et ce, pour la durée des travaux de réhabilitation du bâtiment situé rue University;

CONSIDÉRANT l'ouverture du comité de délocalisation de la CSDM (le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire) faite le 22 octobre 2019 au comité de vigie à poursuivre l'évaluation des bâtiments externes proposés et l'analyse des scénarios 4 et 5 les impliquant;

CONSIDÉRANT que le comité de vigie a pour mandat de réfléchir à la mise en place de moyens de mitigation visant à procéder à la délocalisation dans le souci de nuire le moins possible au projet particulier de l'école FACE;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, de soumettre à la SQI et au MEES dans le cadre de l'élaboration du dossier d'affaires :
  - L'option privilégiée par la CSDM pour la délocalisation du primaire, soit le bâtiment A, aux fins d'évaluation;
  - La demande de financement de réhabilitation majeure pour le bâtiment A;
- 2° de POURSUIVRE l'évaluation des bâtiments externes à la CSDM proposés par le comité de vigie et de considérer également les scénarios 4 et 5 dans le dossier d'affaires afin de procéder à la délocalisation dans le souci de nuire le moins possible au projet particulier de l'école FACE;
- 3° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, de poursuivre les analyses des bâtiments B, C et D pour valider plus précisément les hypothèses et en faire rapport ultérieurement en vue d'un éventuel dépôt à la SQI et au MEES.

21. Service du secrétariat général – projet de mémoire concernant le Projet de loi 40 – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Document déposé : Rapport A-34-3282 en date du 22 octobre 2019  
de M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la somme des ressources humaines, financières et matérielles que regroupe la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de même que les caractéristiques uniques de son territoire et de la population qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT l'apport historique des commissions scolaires et tout particulièrement celui de la Commission des écoles catholiques de Montréal, devenue la CSDM, dans le développement du système éducatif québécois et de pratiques pédagogiques visant la réussite de tous les élèves sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT la diversité des besoins exprimés par les familles et les membres de la communauté éducative des écoles desservies par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le rôle unique du commissaire scolaire pour la représentation des intérêts de tous les citoyens des quartiers montréalais;

CONSIDÉRANT l'importance d'encadrer les établissements scolaires d'une structure de gouvernance et de prise de décision qui prend en compte la somme des besoins des communautés;

CONSIDÉRANT les défis qui découlent des impératifs liés à une saine gestion des fonds publics dans le contexte des besoins multiples et diversifiés des élèves et de leurs familles;

CONSIDÉRANT la somme des partenaires et des parties prenantes œuvrant au sein de nos écoles et centres et qui partagent une préoccupation commune quant à la réussite de tous les élèves;

CONSIDÉRANT l'obligation constitutionnelles visant la préservation d'une représentation politique au niveau scolaire pour les minorités linguistiques, de même que l'importance de préserver par des institutions fortes le fait français québécois au sein d'un continent à grande majorité anglophone;

CONSIDÉRANT les priorités exprimées par la population par rapport à l'amélioration du système scolaire québécois;

CONSIDÉRANT le mémoire à l'annexe 1 de ce rapport;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le mémoire de la CSDM concernant le projet de loi 40;
- 2° de MANDATER la présidente afin de faire valoir la position de notre institution publique.

La commissaire-parent Imane Allam souhaite inscrire sa dissidence.

Les commissaires Mélisandre Shanks et Linda Cazale se retirent.

22. Service du secrétariat général – avis d'expropriation par la Société de transport de Montréal – lot 5 943 447 – parcelle de terrain sise au 5455, rue Saint- Denis

Document déposé : Rapport A-34-3284 en date du 16 octobre 2019 de M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que par la résolution 17 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à sa séance du 24 mai 2017,

la CSDM autorisait la vente de gré à gré à la du lot 5 943 447 à la Société de transport de Montréal (STM) pour la somme de 683 583,80 \$, sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que la STM n'est pas un organisme visé à l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (RLRQ c. I-13.3., r.7)*, le MEES n'a pas autorisé la vente de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la CSDM a reçu un avis d'expropriation par la STM signifié le 6 juin 2019 et portant le numéro de dossier SAI-M-286624-1906;

CONSIDÉRANT que par la résolution 33 adoptée par le Conseil des commissaires de la CSDM à sa séance du 19 juin 2019, la CSDM autorisait la comparution devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT que la fixation de l'indemnité d'expropriation peut être conclue par une transaction aux termes de l'article 2631 et suivants du *Code civil du Québec* et de l'article 33al.2 des *Règles de procédure du Tribunal administratif du Québec*;

CONSIDÉRANT que la présente entente soumise par la STM, constitue une telle transaction, laquelle transaction est présentée en annexe 1 du présent rapport;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente, la CSDM recevra la somme de 683 583,80 \$ et autres considérations comme indemnité totale, complète et finale pour l'expropriation d'une parcelle de terrain sise au 5455, rue Saint-Denis et portant le numéro de lot 5 943 447 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entente n'a pas à être soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour autorisation, étant une expropriation par la loi, mais sera transmise une fois conclue;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'AUTORISER le projet d'entente d'expropriation sur une parcelle de terrain sise au 5455, rue Saint-Denis;
- 2<sup>o</sup> de DEMANDER à la présidente et à la secrétaire générale de procéder à la signature du projet d'entente et ses annexes présentés en annexe 1 du présent rapport et de tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

23. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève du secteur jeunes – recommandations du comité de révision

Document déposé : Rapport A-34-3285 en date du 21 octobre 2019  
de M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier et de Mme France Lafontaine  
concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est reportée à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

24. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

L'étude des deux sous-points suivants est reportée à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

- a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Arsène – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-490 en date du 17 octobre 2019  
de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

- b) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision

Document déposé : Rapport A-34-3281 en date du 9 octobre 2019  
de M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier et de Mme France Lafontaine  
concernant le sujet en référence

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

25. Information :

L'étude des deux sous-points suivants est reportée à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

- a) INF-834 Rapport annuel de la protectrice de l'élève 2018-2019
- b) A-31-3926 Service des ressources financières – analyse des règles et des paramètres budgétaires 2019-2020

26. Proposition des commissaires

Aucune question n'est soulevée à ce point.

27. Période réservée aux commissaires

Aucune question n'est soulevée au cours de la période réservée aux commissaires.



28. Période réservée à la direction générale

Aucune question n'est soulevée au cours de la période réservée à la direction générale.

La séance est levée à 23 heures.

*Secrétariat général – 3 décembre 2019*